

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2026-131

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,
En raison de l'organisation du départ du rallye du 23 août 2026 Place du Général de Gaulle,

A R R E T E :

ARTICLE 1 :

le stationnement sera interdit sur l'ensemble des emplacements face au 16 à 20, Place du Général de Gaulle, et ce, **le dimanche 23 août 2026 de 8h à 12h.**

ARTICLE 2 :

Cette restriction sera applicable dès la mise en place de la signalisation réglementaire par les services municipaux et prendront fin dès son retrait.

ARTICLE 3 :

La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié et transmis aux riverains et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 04/07/2026

Le Maire,
David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par
Publication ou notification le 04/07/2026
Le Maire,

David CALCOEN

